Paul & Chloé dépôt-vente pour enfants

Conditions Générales de Dépôt **D …….**

Article 1 : Objet du contrat

Par le présent contrat, le déposant confie en dépôt-vente à la Boutique Paul et Chloé des vêtements, jeux, jouets, puériculture et plus généralement tout article en lien avec l'enfant de 0 à 16 ans.

Article 2 : Procédure de dépôt :

Lors du premier dépôt, une fiche client est établie, comportant l'identité du déposant (qui devra être justifié par un document officiel).Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.
Chacune des parties doit conserver un exemplaire du contrat signé.
Les dépôts ont lieu sur RDV : le dépôt se fait à la boutique pendant les heures d'ouverture.
Vous déposez vos articles, la Boutique Paul et Chloé examine les articles proposés et vous remet une preuve de dépôt. La boutique vous contacte sous 15 jours pour valider ensemble la mise en vente de vos articles par la signature d'un contrat indiquant vos références, le nombre d'articles et le prix global maximum vous revenant. Nous pouvons vous fournir un contrat détaillé moyennant 0,10 € par articles déposés.

2.a· Les dépôts de vêtements, selon la saison : La Boutique Paul et Chloé ne prend en dépôt que les vêtements taille naissance à 16 ans, correspondant à la saison à venir. Chaque déposant peut faire 1 dépôt de vêtements par saison de 10 à 40 articles maximum (un ensemble assorti compte pour une pièce).

Les vêtements printemps / été sont pris de début mars à mi mai,
Les vêtements automne / hiver de début septembre à mi novembre.

2.b· Tous les articles déposés doivent être en bon état, lavés, repassés, pliés (si à l'étiquetage ou à la mise en rayon il s'avère qu'un article est abimé, sale… il sera rendu à son propriétaire ou le prix sera baissé). Les jouets, jeux, livres et articles de puériculture doivent être aux normes de sécurité, complets, fournis avec les piles, si possible avec le mode d'emploi et l'emballage d'origine.

Article 3 : Durée du contrat

Les vêtements restent en dépôt pendant toute la saison en cours : jusque début octobre pour les dépôts de printemps / été et jusqu'en mars pour les dépôts d'automne / hiver
Les jouets, livres et articles de puériculture restent en dépôt pour une durée maximum de 6 mois.
Dans un maximum de deux mois après la fin du contrat, tous les invendus non réclamés pourront être donnés à des associations caritatives (fin juin pour les articles d'hiver, fin décembre pour les articles d'été).

Article 4 : Réglementation

La Boutique Paul et Chloé se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

Article 5 : Dépôt Vente

La Boutique Paul et Chloé se réserve le droit de refuser toute marchandise qui lui semble inadaptée, notamment si les articles ne répondent pas à ses exigences de qualité, de sécurité, de mode, de prix ou de saisonnalité.
La Boutique Paul et Chloé se réserve le droit de retirer de la vente sans préavis, tout article comportant un vice de forme ou de fonctionnement non signalé à la signature du contrat et qui le rendrait ainsi impropre à la vente dans les conditions de qualité exigées par La Boutique.

Article 6 : Mandat

Le contrat de dépôt implique l'engagement de la part du déposant de laisser l'article en dépôt pendant toute la durée du contrat. S'il souhaite rompre le contrat prématurément et récupérer le ou les articles invendus, le montant de la commission perçue par La Boutique Paul et Chloé sera de 10% de la valeur des articles rendus.

Article 7 : Prix de vente

Le prix de vente des articles confiés en dépôt-vente est déterminé d'un commun accord sur proposition de la Boutique Paul et Chloé et mentionné sur le contrat.

Article 8 : Frais

Chaque dépôt fait l'objet de frais de contrat et de gestion de 2,00 Euros perçus lors de la ou des premières ventes.

Article 9 : Litiges – responsabilités

La Boutique Paul et Chloé ne saurait répondre de la qualité et du fonctionnement des articles d'occasion, le déposant vendeur étant le seul responsable.
La responsabilité de La Boutique Paul et Chloé ne saurait être engagée en cas de dommages aux objets déposés du fait de leur vétusté, de leur manutention, de tout phénomène naturel (soleil, poussière, humidité, ...) ou en général de toute action inhérente à leur exposition.
Sont couverts par La Boutique Paul et Chloé les risques de responsabilité civile, incendie et vol à l'intérieur de leur local, dans la limite maximum de la somme qui aurait été due en cas de vente, à condition que celle-ci soit remboursée par l'assurance.

Article 10 : Propriété des biens

Le déposant déclare que les articles sont sa propriété et non gagés.

Article 11 : État des ventes en cours

Il revient au déposant de se manifester régulièrement pour connaître ses ventes et se faire régler.

Article 13 : Paiement des ventes réalisées

La somme des articles due est réglée au déposant à la boutique et sur présentation du contrat de dépôt.
Toute somme non récupérée au bout d'un an et un jour après la fin du contrat reste acquise à La Boutique Paul et Chloé.

Article 14 : Gestion des invendus

La reprise des invendus par le déposant se fait sur rendez-vous.

Article 15 : Promotions et soldes

Pendant les périodes de soldes et de promotions, les remises pratiquées par La Boutique Paul et Chloé sont également répercutées sur la commission du déposant (soldes ou promotion maximum -20%).

Ces conditions de dépôt sont affichées dans le magasin et consultables en permanence sur notre site internet.
Paul et Chloé Dépôt-vente – 30 rue St Ferréol – 66400 CERET
Tel : 06.51.50.22.98 Email : pauletchloe@gmail.com
Site internet : http://www.pauletchloe.com

Merci de nous préciser ce que vous souhaitez que nous fassions des invendus à la fin de contrat :

☐ Je souhaite reprendre mes invendus

☐ Je souhaite que mes invendus soient remis à une association (ex : Bébé du cœur, Secours populaire....)

Merci de nous préciser si vous désirez un contrat de confiance, ou un contrat détaillé (coût 0,10 € par article déposé)

☐ Contrat de confiance

☐ Contrat détaillé

Le déposant certifie avoir pris connaissance des conditions générales et approuver le présent contrat.
Date : **D ……..**

Faire précéder la signature de la mention« Lu et approuvé » Nom :…….. Prénom :……

Tél : ……

Signature : Mail : ……..

Adresse :